



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 11 septembre 2023*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 11 septembre 2023 à 20h.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau  
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency  
Michel Pigeon  
Sylvain Carbonneau  
Vincent Poulin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

**Est aussi présente :**

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2. Administration générale et greffe**

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023  
2.2. Adoption des comptes

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

3.1. Rapport urbanisme  
3.2. Collecte des feuilles 2023  
3.3. Site écocentre  
3.4. Arbres à planter - programme reboisement social  
3.5. Inventaire terrains

**4. Travaux publics**

4.1. Appel d'offres 2023-08 Bassin de rétention: résultats  
4.2. Inspection conduite sanitaire et eau potable - 6e Rang Est  
4.3. Niveleuse - mandat vente  
4.4. Budget pour béton préfabriqué et quincaillerie rue des Pins

**5. Sécurité publique et incendie**

5.1. Rapport d'intervention Août 2023

**6. Loisir, organismes et activités culturelles**

6.1. Commandites  
6.2. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - autorisation plans

- 6.3. Soumission caméra gazébo OTJ
- 6.4. Quai blocs ciment gazébo OTJ
- 6.5. Guignolée 2023
- 6.6. Déjeuner bénéfique CAB - Chevaliers de Colomb
- 6.7. Resto OTJ
- 6.8. Formation zamboni
- 6.9. Chaises et tables vieux-couvent

## **7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

## **9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
  - 9.1.1. Rencontre Démarcon: 19 septembre 18h
  - 9.1.2. Soirée des Sommets - confirmation billets 26 octobre
- 9.2. Rapport des organismes

## **10. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance**

#### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Résolution 159-09-2023**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

### **2. Administration générale et greffe**

#### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023**

##### **Résolution 160-09-2023**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.2 Adoption des comptes**

### **Résolution 161-09-2023**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'août 2023 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 149 014.69\$.

Adoptée

## **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois d'août 2023 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

### **3.2 Collecte des feuilles 2023**

#### **Résolution 162-09-2023**

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'offre de la MRC Beauce-Centre pour la collecte de feuilles mortes au coût suivant:

- 135.00 \$ par mois pour la location des conteneurs de 40 verges cubes (30 mètres cubes);
- 179.95 \$ de l'heure pour le transport des conteneurs, incluant le diesel;
- Approximativement 200.00\$ le conteneur pour le traitement des feuilles mortes (divers récupérateurs)

Adoptée

### **3.3 Site écocentre**

#### **Résolution 163-09-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité désire implanter un écocentre sur son territoire;

ATTENDU QU'une demande de subvention a été déposée conjointement avec la MRC pour l'ouverture d'un écocentre satellite;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acquérir le lot 6 380 790 appartenant à l'ADESO;

DE mandater Stéphane Roy, arpenteur-géomètre pour modifier la superficie du lot.

Adoptée

### **3.4 Arbres à planter - programme reboisement social**

#### **Résolution 164-09-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité a bénéficié d'un programme de reboisement par Arbre-Évolution en 2020;

ATTENDU QUE ce programme a permis la plantation d'arbres sur des terrains dans le nouveau développement et que la Municipalité s'était engagée à conserver les arbres pendant 50 ans;

ATTENDU QUE les nouveaux propriétaires des terrains visés ne désirent pas conserver lesdits arbres et demandent à la Municipalité le droit de les couper;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de payer le montant de 4 477.13\$ à Arbre-Évolution et peut compenser cette coupe d'arbres dans un autre secteur;

ATTENDU QUE la Municipalité avait proposé le lot 4 340 383 comme compensation pour la plantation des arbres et que cette proposition a été refusée, le lot devant être sur une propriété publique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE proposer le lot 6 380 791 appartenant à l'ADESO pour la compensation.

Adoptée

### **3.5 Inventaire terrains**

La directrice générale mentionne au conseil la tenue d'une rencontre avec l'aménagiste de la MRC Beauce-Centre le 12 septembre en lien avec l'inventaire des terrains disponibles dans la municipalité.

#### **4. Travaux publics**

##### **4.1 Appel d'offres 2023-08 Bassin de rétention: résultats**

###### **Résolution 165-09-2023**

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'août la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions pour la construction d'un bassin de rétention tel que prévu à la phase 2 du développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu sept soumissions, soit :

<i>Pavages de Beauce Limitée</i>	285 826.24 \$
<i>Excavation Yannick Latulippe Inc</i>	411 829.40 \$
<i>Cité Construction TM Inc</i>	497 437.04 \$
<i>R.J. Dutils et Frère Inc</i>	374 890.93 \$
<i>Excavations Lapointe et fils</i>	458 358.23 \$
<i>Giroux et Lessard Limitée</i>	487 478.64 \$
<i>Construction Abénakis Inc</i>	552 735.37 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de Pavages de Beauce au montant de 285 826.24\$ incluant les taxes.

Adoptée

##### **4.2 Inspection conduite sanitaire et eau potable - 6e rang Est**

###### **Résolution 166-09-2023**

ATTENDU QU'une communication avec le Ministère des Transports précise des travaux possibles dans le 6e Rang Est;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des prix pour l'inspection des conduites sanitaires et d'eau potable situées dans le 6e Rang Est.

Adoptée

##### **4.3 Niveleuse - mandat vente**

###### **Résolution 167-09-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité donne maintenant à contrat ses travaux de niveleuse et désire vendre sa niveleuse Champion 1989;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale à transmettre au Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec les documents nécessaires pour la vente par appel d'offre de la niveleuse Champion 1989 appartenant à la Municipalité.

Adoptée

#### **4.4 Budget pour béton préfabriqué et quincaillerie rue des Pins**

##### **Résolution 168-09-2023**

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour l'achat du matériel nécessaires pour le prolongement de la rue des Pins, soit pour le béton préfabriqué et la quincaillerie;

ATTENDU QUE les prix n'ont pas été tous reçus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder un budget de 125 000\$ pour l'achat de ces matériaux. Une résolution sera faite le mois prochain pour antérioriser l'octroi du contrat.

Adoptée

#### **5. Sécurité publique et incendie**

##### **5.1 Rapport d'intervention Août 2023**

###### **Résolution 169-09-2023**

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'août 2023 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

#### **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

##### **6.1 Commandites**

Aucune demande.

##### **6.2 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - autorisation plans**

###### **Résolution 170-09-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer un projet pour la construction d'une installation multifonctionnelle dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale adjointe à demander des prix pour la réalisation de plans et devis.

Adoptée

### **6.3 Soumission caméra gazébo OTJ**

#### **Résolution 171-09-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité désire installer des caméras au gazébo à l'OTJ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE ce projet soit déposé dans le programme Horizon des aînés.

Adoptée

### **6.4 Quai blocs ciment gazébo OTJ**

#### **Résolution 172-09-2023**

ATTENDU QUE l'aménagement d'un quai entre le gazébo et le terrain de deck à l'OTJ serait souhaitable;

ATTENDU QUE le coût est approximativement de 16,830\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE ce projet soit déposé dans le programme Horizon des aînés.

Adoptée

### **6.5 Guignolée 2023**

#### **Résolution 173-09-2023**

ATTENDU QUE chaque année le Comité d'Aide Beauceville (CAB) organise sa guignolée pour récolter des dons en argent, directement dans la rue;

ATTENDU QUE les fonds amassés iront au profit du CAB qui vient en aide aux personnes de la région en situation de vulnérabilité;

ATTENDU QUE le CAB est l'organisme responsable de cet événement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'AUTORISER la tenue de la Guignolée du CAB, le samedi 25 novembre 2023 de 10h à 16h30, à l'intersection de la rue Langevin et du 6e rang, conditionnellement à ce que l'organisme « Main dans la main » fasse les démarches nécessaires afin d'obtenir l'autorisation du Ministère des Transports pour la tenue de cet événement.

Adoptée

## **6.6 Déjeuner bénéfique CAB - Chevaliers de Colomb**

### **Résolution 174-09-2023**

ATTENDU QUE le Centre d'Aide Beauceville (CAB) tient le 22 octobre prochain un déjeuner bénéfique;

ATTENDU QUE le CAB est l'organisme mandataire à St-Odilon pour la distribution de denrée alimentaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter 4 billets au coût de 12.50\$ par billet.

Adoptée

## **6.7 Resto OTJ**

### **Résolution 175-09-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité est désireuse d'ouvrir un restaurant dans le stade de l'OTJ;

ATTENDU QUE des démarches sont en cours pour réaliser des plans et ainsi être en mesure d'obtenir à la fois de l'espace pour une salle indépendante et un restaurant;

ATTENDU QUE le projet implique des coûts de rénovation, d'aménagement et d'achat de mobiliers;

ATTENDU QUE la salle sera opérée par l'OTJ St-Odilon;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'OTJ soit responsable de la réalisation du projet côté salle (mobilier et travaux);

D'attendre pour réaliser la section restaurant selon les subventions disponibles et à venir.

Adoptée

## **6.8 Formation zamboni**

### **Résolution 176-09-2023**

ATTENDU QU'une formation pour la conduite et l'entretien de la zamboni est nécessaire pour les nouveaux employés;

ATTENDU QUE le coût est approximativement de 4 065\$ avant les taxes et qu'il n'y a pas de limite de participants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'offrir la formation aux municipalités voisines pour séparer le coût de la formation.

Adoptée

## **6.9 Chaises et tables Vieux-Couvent**

### **Résolution 177-09-2023**

ATTENDU QUE la FADOQ et les Fermières de St-Odilon occupaient des locaux dans le Vieux-Couvent et sont relocalisés dans la salle communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas besoin du mobilier se trouvant dans ses locaux;

ATTENDU QUE le mobilier doit être disposé avant la fin du mois de septembre pour cause de travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE vendre les chaises et les tables au coût respectif de 5\$ et 25\$ ou d'accepter toute offre raisonnable pour une vente en lot;

D'en faire don au CAB s'il n'est pas vendu à la fin du mois.

Adoptée

## **7. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

## **8. Période de questions**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

## **9. Divers**

### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : OTJ, HLM, CCL.

**10. Levée de l'assemblée**

**Résolution 178-09-2023**

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h05.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*Patrice Mathieu,*  
**Maire.**

---

*Dominique Giguère,*  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière.**